

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU SAMEDI 10 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix avril, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence du maire,

Conseillers présents suivant l'ordre du tableau :	– CULMET Thierry, maire	– DUQUENET Colette
	– GERARD Marie-Thérèse, 1 ^{ère} adjointe	– AUBERTIN Marc
	– RIEHL Franck, 2 ^{ème} adjoint	– FRAPPART Lionel
	– BESNARD Jean-Luc 3 ^{ème} adjoint	– PELLISSIER Brigitte
	– ARNAUD Nathalie	– BARDOT Sylviane
	– KEMPER Jean-Michel	– ETIENNE Delphine
	– HALBEHER Martine	– DUPRE Steven
	– GRANDIDIER Alain	
Secrétaire :	– PELLISSIER Brigitte	

Conseillers en exercice :	15
Présents :	15
Pouvoirs :	0
Ouverture :	9h
Clôture :	11h00
Convocation :	06/04/21

1) CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE MMD 54

VU les articles L3232-1 et R 3232-1 à R 3232-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle du 25 juin 2018 confiant l'exercice des missions d'assistance technique réglementaire dans le domaine de l'eau et son extension aux domaines de l'aménagement et de la voirie à Meurthe-et-Moselle Développement 54 (MMD54) ;

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal (ou conseil syndical, conseil communautaire), après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter l'assistance technique de MMD54, dans les domaines suivants :
 - Assistance à la définition et au suivi des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable (0,10 € / hab./an)
 - Assistance technique en matière d'aménagement et d'urbanisme (0,50 € / hab./an)
- d'autoriser le Maire, la convention « mission d'assistance technique, dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement » pour une durée de 4 ans et tous les documents y afférant.
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle due, dans les conditions prévues à l'article 8 de la convention précitée et détaillées en son annexe 3, au Conseil Départemental.

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations ayant présenté une demande :

<i>Associations :</i>	<i>Montants des subventions :</i>	
ADMR	150 €	À l'unanimité
Club Canin du Val	200 €	A l'unanimité. En outre, le conseil décide <i>unanimement</i> de rembourser la somme de 634,35 € pour la rénovation du local communal suivant les factures présentées.
Club Vosgien	500 €	A l'unanimité
Conjoints survivants	100 €	A l'unanimité
Croc Blanc – section tir à l'arc.	340 €	14 voix pour et une abstention de Lionel Frappart. Montant correspondant à deux jeux d'arcs.
Ecole de Musique Me2C	100 €	A l'unanimité
Entraide blâmont	300 €	A l'unanimité
Le Trèfle	300 €	14 voix pour et une abstention de Lionel Frappart.
<i>Maison Pour Tous</i>	500 €	A l'unanimité
Parents d'élèves <i>de Cirey</i>	250 €	A l'unanimité
Restos du coeur	150 €	A l'unanimité
Secours Catholique	160 €	A l'unanimité
Souvenir Français	100 €	A l'unanimité

Il est précisé que la JS VAL organisera une réunion le 25 avril pour faire le point sur l'avenir du Club.

3) TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe ainsi les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 :

	Bases prévisionnelles	Taux de référence 2020	Taux votés pour l'année 2021	Produits attendus
Foncier Bâti	399 600 €	26,43 %	26,69 %	106 653 €
Foncier non bâti	54 500 €	36,68 %	37,05 %	20 192 €
Cotisation Foncière des entreprises	8 900 €	18,68 %	18,87 %	1 679 €
		Total :		128 524 €

Cela correspond à une augmentation de 1 %. Il est précisé que le produit de la taxe foncière bâti (TFB) du département est transféré aux communes par mesure de compensation dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, avec un versement supplémentaire d'ajustement. Ce transfert est neutre pour le contribuable..

4) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 principal suivant :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	461 959,51	445 309,69
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 16 649,82
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		461 959,51	461 959,51
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	144 190,20	191 605,10
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	121 780,00	89 807,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 15 441,90	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		281 412,10	281 412,10
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		743 371,61	743 371,61

Le budget comprend notamment les projets d'investissement suivants (y compris en restes à réaliser) et les aides attendues correspondantes de la Préfecture, du Département ou de la Région. Il est précisé que les attributions d'une partie importante de ces subventions n'étant pas encore connues, le programme sera révisé en conséquence après les notifications, et sera réalisé en fonction des ventes des bâtiments.

- Rénovation mairie : 52 476,62 € TTC
- Paratonnerre église : 9 198,00 € TTC
- Chauffage grande salle des fêtes : 4 060,80 € TTC
- 1 pan de toiture 1 rue Veillon : 6 104,68 € TTC
- Toits ex-cotonnière : 28 159,20 € TTC
- Chaudière des logements : 14 370,36 € TTC
- Route forestière d'Achiffet : 16 000 € HT
- Structure de l'aire de jeux : 5 047,20 €
- Aménagement jeux : 4115,16 € TTC
- Routes forestières d'Allemagne (46 763,28 € TTC) et de Châtillon (25 334,88 € TTC)
- Reprofilage chemin Jean Mariotte 3920 € HT
- Travaux forestier : 8500 € (à réévaluer)

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 eau et assainissement suivant :

SERVICE DES EAUX-VAL-&-CHATILLON - Budget EAU et ASSAINISSEMENT - BP - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	139 683,47	118 399,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 51 433,04
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	139 683,47	169 832,04
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	60 600,00	92 029,47
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	67 618,97	226 896,11
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 116 961,20	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	245 180,17	318 925,58
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	384 863,64	488 757,62

Le budget comprend notamment le projet l'étude du patrimoine et du schéma de distribution de l'eau potable (30 653 € HT) avec l'aide correspondante de l'agence de l'eau Rhin Meuse.

5) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Remboursement** : le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement d'un montant de 705 € à monsieur Houtmann : 457.50 € TTC correspondant à 25 % de prix de la pompe de relevage individuelle (selon délibération du 4 octobre 2019) et 247,50 € TTC concernant la réparation d'un collecteur communal.
- La municipalité a profité de la présence d'une scie mobile pour faire scier la partie non vendue des chablis exploités l'an dernier, ainsi qu'un chêne de l'exploitation du bois de la Jean Mariotte.. Les planches seront utiles au service technique pour différents travaux.
- **Accessibilité** : une sonnette sera installée pour faciliter l'utilisation de l'accès pour personnes à mobilité réduite.
- **Cérémonie du 8 mai** : le nombre de participants sera limité à 6 : le maire, 2 adjoints, et des membres de l'AMC.
- **Syndicat intercommunal de l'opéra de Lunes** : des panneaux photovoltaïques vont être installés sur ce terrain.
- **Vente du bâtiment Erevos 45 Grande rue** : le compromis de vente a été signé le 23 mars et la signature de la vente est prévue le 27 mai.
- **Logements du groupe scolaire** : Sans adresse normalisée jusqu'à présent, le n° 6 rue de Petitmont leur est attribué ainsi que le nom de Résidence Le Breuil. La rénovation des communs est à l'étude, un devis de Partego a été reçu.
Le n° 8 est attribué au groupe scolaire Gratien Lorrain.
- **STV Energie Nouvelle** souhaite réaliser l'aménagement en enrobé devant leur atelier mis sous alarme. La demande d'utiliser la surface de la 3ème travée est acceptée, un avenant au bail de location sera réalisé.
- **Projet d'un dépôt de pain et de petite épicerie** : suite à plusieurs demandes, une réflexion va être lancée concernant ce projet qui pourrait aboutir lorsque la résidence seniors sera fonctionnelle.
- **Place devant l'ex-école Gratien Lorrain** : un devis de 30 450 € HT a été établi pour refaire en enrobé la place devant l'ex-école Gratien Lorrain, ainsi que la zone devant les logements. Ces travaux seront prévus sur le budget 2022 avec des demandes de subventions.
- **Mise en conformité des réseaux d'assainissement de l'ex groupe scolaire** :
L'entreprise INERA est venue repérer les réseaux existants.
Un branchement neuf à faire pour reprendre les eaux usées côté vestiaires de foot. (entreprise à définir sur 3 devis demandés)
Déconnexion de la fosse septique côté vestiaires foot (service technique communal).
Un branchement neuf à faire pour reprendre les eaux usées qui semblent longer les logements (entreprise à définir) découvert suite à l'inspection caméra et à la visite du garage des écoles.
- **Réfection du chemin de l'entrée du bois de la Jean Mariotte**, près du Camp Indien Le Dahomey : 3 devis ont été demandés, le premier reçu se monte à 3 920 € HT pour décaper et remettre des cailloux.
L'installation d'une barrière sera envisagée suite à des dépôts sauvages.
- **chemin de la Haie René** : afin de le préserver ce chemin rural, un arrêté municipal va être pris pour interdire la circulation des quads et autres véhicules motorisés. La signalisation correspondante sera installée, ainsi qu'une chaîne pour pourvoir le barrer. Le problème de l'écoulement de la source sur le chemin sera aussi revu. Des panneaux seront aussi installés à l'entrée des chemins du Borbanois côté Nitra pour indiquer l'interdiction de circulation des véhicules motorisés.
- **Pose de caillebotis rue Morval** (1 000 € HT) afin d'empêcher les eaux de voirie d'aller dans la cave d'un riverain.
- **Traversées piétons** : 8 poteaux signalant les traversées piétons de la grande rue vont être installés.
- **Plantation de l'ancien terrain de foot** : plusieurs devis sont en cours de réalisation. Contrairement au projet initial de semer des robiniers faux-acacias, espèce envahissante, il est envisagé de planter d'autres espèces comme du douglas.

• **Etang communal :**

- Renouée du Japon une vingtaine de robiniers ont été installés pour lutter contre la renouée. Cette espèce est également envahissante comme l'a fait remarquer l'agent GEMAPI de la communauté de communes, mais la faible surface sera plus facilement contrôlable.
- La convention de gestion : expire en juillet 2021. En raison des mesures de confinement, la réunion avec le président de l'association de pêche n'a pas pu être organisée, monsieur le maire le contactera d'abord par téléphone.
- **Travaux mairie** : Allo Fermeture doit venir poser la dernière fenêtre et corriger certains points, avant de permettre à Partego et la SàRL Receveur de finir la salle du conseil. L'autre salle de réunion est terminée. Il est demandé aux conseillers de réfléchir à la décoration des salles (de nouveaux drapeaux vont être commandés).
- **Route départementale** : les services de Département vont réaliser la réfection du côté non refait de la Grande rue, entre le croisement rue Morval jusqu'à la mairie.

• **CLAS Contrat Local d'Aide à la Scolarité :**

Nous été contacté par Mohamed KETLAS, coordinateur enfance-jeunesse vie associative et culture. Un CLAS fonctionne déjà à Blâmont, la com com souhaite en ouvrir un à Badonviller et Val-et-Châtillon. Le CLAS est un dispositif, subventionné par la CAF, qui propose aux enfants l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Ce dispositif vise à : élargir leurs centres d'intérêt, valoriser leurs acquis, promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté, acquérir des méthodologies pour s'épanouir et réussir à l'école et favoriser l'autonomie et l'apprentissage de la vie collective.

Les parents doivent être pleinement associés. Il s'agit de renforcer et d'améliorer les relations famille/école et leur offrir un espace d'information, de dialogue et de soutien leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Le fonctionnement s'appuie sur l'engagement des bénévoles, des jeunes en mission service civique, et de la coordination du service jeunesse.

• **Prochaines réunions :**

- Commission forêt : samedi 17 avril 2021 à 10h.
- Commission cadre de vie : samedi 24 avril 2021 à 9h
- Conseil municipal : samedi 22 mai 2021 à 9h

La séance est levée à 11 heures.

Ainsi délibéré et signé après lecture,
Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,



Thierry CULMET